

# Ne plus manger halal sans le savoir

A l'occasion du débat sur la laïcité, on a pu lire que le gouvernement veillerait à faire respecter la neutralité religieuse dans les cantines scolaires, c'est à dire à ne plus permettre qu'on y serve de la viande halal. C'est bien si c'est traduit en actes, mais c'est insuffisant.

En effet, la vente de viande provenant d'un abattage sacrificiel à un consommateur non averti est un phénomène étendu, qui va bien au delà des cantines scolaires. On peut trouver une telle viande dans toutes sortes de cantines, et même au supermarché. Il ne suffit pas alors au consommateur de lire les étiquettes et de s'assurer de l'absence des mentions "halal" ou "kasher". En effet, la viande abattue de façon sacrificielle peut s'être vu refuser ces mentions pour des raisons rituelles, par exemple parce que le sacrificateur a raté son geste, ou parce que certains rabbins ont décidé que les parties arrières d'un animal, même abattu rituellement, ne sont jamais kashères. Cette viande, issue d'abattages sacrificiels mais refusée par les religieux, est écoulée auprès du consommateur ordinaire, qui acquiert ainsi un déplaisant statut de poubelle.

Il importerait qu'une information transparente sur le mode d'abattage soit apportée au consommateur. Le député [Nicolas Dhuicq](#) avait déposé une proposition de loi en ce sens. Elle a été retirée, mais, d'après lui, seulement de façon provisoire. On aimerait savoir si notre gouvernement, si allant paraît-il, depuis peu, sur les questions de laïcité, entend réactiver ce dossier important.

Outre les questions de souffrance animale, la connaissance par le consommateur du mode d'abattage est une simple question de respect : il a le droit de choisir ce qu'il mange et aussi, au passage, celui de ne pas être transformé en poubelle.

C'est aussi une question de respect de la liberté de conscience et de la laïcité. Celle-ci inclut, on l'oublie trop, non seulement le droit de pratiquer une religion, mais aussi celui de ne pas en pratiquer.

Or, celui qui mange halal ou kasher, même sans le savoir, participe à un rite sacrificiel ainsi qu'au financement de filières religieuses.

Il serait temps que cela cesse.

De même qu'il serait temps que cessent les manoeuvres d'intimidation et les menaces voilées en provenance d'autorités administratives, politiques ou judiciaires, envers ceux qui demandent simplement le respect de leur droit de ne pas participer malgré eux à un rite sacrificiel et au financement de religions. On rappellera à cet égard deux affaires scandaleuses.

La première est celle de ces gardiens de la paix qui mangèrent de la viande halal à la cantine sans le vouloir et qui dénoncèrent cette situation dans un tract. Non seulement ils ne reçurent pas satisfaction, mais [la hiérarchie leur fit la morale](#) et dénonça le tract.

Il est également scandaleux que [Brice Hortefeux](#), alors ministre, ait pu qualifier de "discriminant" un étiquetage sur le mode d'abattage, ce qui insinue que ceux qui le demandent mériteraient d'être traînés devant les tribunaux pour appel à la discrimination.

On rappellera enfin que c'est l'action de la France qui a tiré vers le bas l'encadrement de l'abattage rituel lors des discussions européennes sur le sujet.

Pour une fois, n'accusons pas l'Europe : le coup vient de nos ministres à nous.

**Artémis**